



## URGENT

**Nous cherchons des logements pour faire face à l'arrivée de personnes fuyant la guerre en Ukraine.**

Vous disposez de logements vacants (chambre, appartement, maison) dans le canton de Genève ?



Hospice général

**CARITAS** Genève

## 1. Vous souhaitez accueillir des personnes dans votre propre logement

### **Nombre de personnes logées :**

1 à 3 personnes.

### **Conditions :**

Chambre(s) qui puisse(nt) être fermée(s) à clé.

Accès à une salle de bain et une cuisine (à partager ou indépendantes).

### **Durée :**

Période initiale minimale de 3 à 6 mois.

### **Modalités :**

Vous bénéficiez d'un accompagnement d'un représentant de l'Hospice général ou de Caritas Genève (visite des lieux et rencontre préalables, suivi administratif, contacts réguliers, etc.).

### **Indemnité versée par l'Hospice général :**

CHF 250.- / mois à titre de participation aux charges.

## 2. Vous souhaitez louer ou sous-louer une ou plusieurs chambre(s) de votre logement

### **Nombre de personnes logées :**

En fonction de l'espace mis à disposition.

### **Modalités :**

Contrat de bail (\*) ou de sous-location.

Pas d'accompagnement de l'Hospice général ou de Caritas.

### **Montant du loyer :**

CHF 450.-/chambre/mois – frais SIG compris.

*Ce dispositif est également ouvert aux familles d'accueil souhaitant prolonger l'hébergement de personnes déjà logées par leurs soins.*

## 3. Vous souhaitez sous-louer ou louer un logement ou une maison

### **Nombre de personnes logées :**

En fonction de l'espace mis à disposition.

### **Modalités :**

Contrat de bail (\*) ou de sous-location de l'ensemble du logement.

Pas d'accompagnement de l'Hospice général ou de Caritas.

Les montants maximaux du loyer pris en charge par l'Hospice général sont définis par le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (art 3.1):

Nombre et profil des personnes hébergées	Loyer et charges
1 personne sans enfant à charge	1'100.-
1 couple sans enfant à charge	1'300.-
1 couple ou personne seule + 1 enfant à charge	1'500.-
1 couple ou personne seule + 2 enfants à charge	1'650.-
1 couple ou personne seule + 3 enfants à charge	1'800.-
Groupe familial composé de plus de 3 enfants à charge	150.- par enfant supplémentaire

#### **4. Vous souhaitez mettre un logement à disposition de l'Hospice général**

##### **Modalités :**

Contrat de bail conclu directement avec l'Hospice général. Le logement sera mis à disposition d'une ou de personnes accompagnées par l'Hospice général.

#### **5. Vous souhaitez mettre une chambre ou un logement à disposition de l'Hospice général à titre gratuit**

##### **Vous êtes propriétaire :**

Vous pouvez loger une ou des personnes accompagnées par l'Hospice général sans limite de temps. Si vous êtes en propriété par étages, il est recommandé d'en informer la PPE.

##### **Vous êtes locataire :**

En cas d'accueil d'hôtes à titre gratuit et pour une durée limitée, il convient d'informer le bailleur en amont.

**Quelle que soit la solution qui vous convienne, les personnes accompagnées par l'Hospice général sont au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.**

*\* Des formulaires de contrats de bail et de sous-location peuvent être obtenus auprès de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), de l'ASLOCA et de HabitatDurable.*

## INTÉRESSÉ-ES ?

Contactez-nous au :

**022 420 59 00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

ou par mail :

**hebergement-ukraine@hospicegeneral.ch**

# Mieux vivre ensemble à Genève

**solidariteukraine.ch**

hospicegeneral.ch



Avec le soutien de la République et canton de Genève